

Zeitschrift:	Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber:	Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band:	69 (1981)
Heft:	[6]
Artikel:	Où la discrimination devient nécessaire
Autor:	Grandjean, Martine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-284447

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où la discrimination devient nécessaire

Migrantes ou réfugiées, les femmes constituent la clé de voûte de la cellule familiale. Ce n'est que récemment qu'on s'est rendu compte qu'au lieu de privilégier la famille en général, il fallait au contraire discriminer... en faveur des femmes.



Dessin tiré de Mir Fraue, n° 2/81

A l'occasion d'une récente conférence du Comité intergouvernemental pour les Migrations (CIME) sur les femmes migrantes, nous avons interrogé le Dr Ingrid Palmer, économiste, l'un des experts invités à participer à cette réunion importante.

M. G. : Pourquoi a-t-on inclus les femmes réfugiées dans cette conférence sur les femmes migrantes ?

I. P. : Il faut se replacer en termes de mouvements de masse. Ceux-ci peuvent être économiques (migrants), politiques (réfugiés au sens étroit du terme), voire « climatiques » (sécheresse, famine qui vous obligent à émigrer). Et dans tous ces mouvements de masse, il y a des problèmes spécifiques aux femmes. Il est d'ailleurs intéressant de constater que ce n'est que depuis peu qu'on s'occupe des femmes réfugiées ou migrantes en tant que telles. Jusqu'à présent, on a organisé un bon nombre de conférences sur les migrants et les réfugiés en général. On ne différait pas à l'intérieur de la cellule familiale. Et, petit à petit, on s'est rendu compte de l'importance cruciale du rôle des femmes dans le maintien de la structure familiale. En fait, c'est grâce à elles que la famille subsiste. Parmi les réfugiés, les mères chefs de famille sont légions (en Afrique, de 50 à 90 % selon les pays). Cela implique qu'elles et leurs enfants ont des besoins spécifiques et qui sont prioritaires, contrairement à ce qu'on avait toujours pensé.

M. G. : Y a-t-il des différences et des similitudes fondamentales dans les situations respectives des migrantes et des réfugiées ?

I. P. : Une différence majeure est la situation des épouses de migrants qui restent dans leur pays d'origine, beaucoup plus nombreuses que les femmes de réfugiés qui elles, généralement, partent en exil avec leur famille. Il faut noter, à cet égard, que la situation des femmes laissées au pays est souvent très dure. Pour certaines, qui reçoivent régulièrement de l'argent du mari, la situation les a forcées à devenir plus autonomes, plus fortes, prendre des décisions, parfois engager du personnel pour faire marcher la ferme ou la petite entreprise. Mais ces cas sont plutôt rares et dans quelques pays, comme par exemple la Turquie, les femmes « célibataires » tombent le plus souvent sous la tutelle du frère ou du père du mari, ce qui les rend encore plus dépendantes qu'avant. En outre, elles vivent dans l'incertitude d'un mari infidèle (les ragots du village vont vite quant à la « facilité » des occidentales) d'un mari qui ne les fera pas venir ou qui ne reviendra plus.

Une autre différence vient du fait que les femmes migrantes, contrairement aux réfugiées, ne transitent pas par un autre pays. On ne compte plus le nombre de réfugiées d'Asie du Sud-Est

qui, sur les bateaux de la Mer de Chine, ont été attaquées par des pirates, volées, violées, voire enlevées ou tuées. Dans la mesure où l'on peut établir des statistiques en la matière, le nombre de viols des femmes âgées de 15 à 30 ans sur les bateaux avoisinerait les 43 %. Dans les camps, la situation n'est guère meilleure. La peur du viol est permanente. En outre, les femmes n'ayant pas été éduquées à se mettre en avant, elles sont souvent les dernières dans la queue aux postes de distribution de l'eau et du ravitaillement.

Outre les problèmes physiques et sanitaires, les femmes réfugiées des camps ont également des problèmes psychologiques assez graves, mais moins visibles. En particulier, ce n'est généralement pas elles qui ont décidé de fuir et elles se demandent constamment si elles ont bien fait de quitter le pays, si les enfants n'auraient pas été plus heureux en restant sur place, etc. A cela s'ajoute l'incertitude de l'avenir. Où aller ? Quel pays les accueillera ? Et quand ?

M. G. : Cela est d'autant plus curieux qu'on dit que les femmes ont une plus grande résistance nerveuse que les hommes...

I. P. : Et pourtant, c'est vrai. Je crois que cela est dû au fait que les femmes, quelle que soit leur situation, se concentrent sur ce qu'elles ont toujours fait : maintenir la structure familiale. Elles continuent de s'occuper des enfants, de pourvoir au ravitaillement, bref d'entretenir un ménage. Les hommes, eux, ont perdu leur travail, donc leur identité sociale — à moins qu'ils n'aient acquis un poste dans l'administration du camp.

M. G. : J'imagine que les similitudes entre migrantes et réfugiées doivent se situer dans le pays d'accueil ?

I. P. : Précisément. Une fois installées dans le pays hôte, les femmes ont les mêmes problèmes d'intégration dus à leur condition de femme, qu'elles soient migrantes ou réfugiées. L'intégration est pour elle beaucoup plus difficile que pour le mari et pour les enfants. Ces derniers vont à l'école, se font des amis, apprennent vite la langue. Les maris ont la priorité de l'emploi. S'ils trouvent un travail, ils ont des collègues, ils ont une vie sociale à l'extérieur du foyer. Elles, elles sont coincées entre leurs quatre murs, ne savent pas la langue, finissent pas devenir « socialement retardées », ce qui, en plus, pose des problèmes intra-familiaux. Cela s'applique particulièrement aux réfugiées vietnamiennes, qui semblent avoir énormément de peine à apprendre la langue du pays d'accueil. Une enquête menée aux Etats-Unis montre que les femmes abandonnent plus vite l'apprentissage de la langue, alors qu'au bout de deux ans de séjour dans le pays, elles regardent la télévision en moyenne pendant le même nombre d'heures que les Américaines ! ►

Pour les migrantes qui ne travaillent pas en dehors du foyer, les problèmes d'isolement sont les mêmes que pour les réfugiées.

M. G. : Pouvez-vous nous parler des problèmes spécifiques aux femmes migrantes ?

I. P. : Il faut distinguer entre deux catégories : celles qui sont salariées et celles qui ne le sont pas. Pour ces dernières, ce sont surtout les problèmes d'isolement que j'ai déjà évoqué. Une enquête française montre qu'il y a une corrélation presque parfaite, dans tous les groupes ethniques, entre le nombre d'enfants et le taux d'emploi des femmes : plus elles ont d'enfants, plus elles sont salariées. On a découvert que les femmes migrantes peuvent faire quatre « métiers » à la fois : 1. elles entretiennent complètement le ménage ; 2. elles ont une fonction reproductrice importante étant donné le taux élevé de natalité ; 3. elles ont un travail régulier en dehors du foyer ; 4. elles font, en plus, un travail au noir ou à domicile. Les femmes ayant deux emplois salariés sont beaucoup plus nombreuses que les hommes qui n'ont ni le travail ménager, ni, évidemment, la maternité. L'idée que les femmes ne participent pas au monde actif va peut-être commencer à s'effriter...

M. G. : Que peut-on faire pour améliorer la situation des femmes migrantes ?

I. P. : On a vu s'instaurer, pendant la conférence du CIME, une sorte de débat quant à la meilleure solution : encourager les femmes à acquérir une meilleure formation professionnelle, donc de meilleurs emplois (mais curieusement, de nombreuses femmes migrantes sont surqualifiées pour le travail qu'elles font) ou bien les encourager à se syndiquer pour mieux se défendre dans les emplois qu'elles obtiennent du fait que, bien souvent, elles ne peuvent se permettre le luxe de choisir. La question reste ouverte bien que l'on peut d'ores et déjà dire qu'il faut en tout cas différencier par classe d'âge et donner aux jeunes la possibilité d'accéder à une formation.

Il y a en Australie, pays où l'immigration est très importante, une expérience intéressante qui concerne tant les migrantes salariées que non salariées. Le plus difficile, pour elles, est d'avoir accès aux services d'utilité publique, à cause de la langue, d'une part, de la peur de l'administration, d'autre part, et également parce qu'elles ne savent pas à qui s'adresser. Le gouvernement australien a mis sur pied un service téléphonique d'utilité publique où les migrants obtiennent un service d'interprétation dans leur langue combiné avec un service social. L'autre voie vers laquelle on devrait se diriger dans l'assistance est dans l'organisation des femmes. Il faudrait favoriser la création de groupes d'entraide où, petit à petit, les femmes arrivent à une prise en charge individuelle et collective.

Propos recueillis par
Martine Grandjean

International

Chine : on ne veut pas d'elles

Le ministère de la famille repart en guerre contre l'habitude de faire disparaître les nouveau-nés de sexe féminin, preuve que cette tradition existe toujours.

Allemagne : des femmes prennent l'air

A l'occasion de son 25^e anniversaire, la Lufthansa a accepté pour la première fois des femmes dans ses programmes de formation pour pilotes d'avions de ligne. Vingt-trois femmes se sont déjà annoncées.

Inde : le prix des filles

Le plus grand journal des Indes, l'**Indian Express**, a dénoncé le commerce découvert sur les places de marché du Radchastan, à 250 km du nord de la Nouvelle-Delhi. On peut y acheter des fillettes pour 2 300 roupies, la moitié du prix d'un buffle. Elles viennent des campagnes du nord du pays ou du Népal voisin et sont, bien sûr, revendues dans les bordels de Bombay, Dehli ou Calcutta.

Norvège : 25 points pour les femmes

Le gouvernement — présidé par une femme — propose un programme en 25 points pour la promotion de la femme, essentiellement basé sur le principe de quotas en faveur des femmes : dans les hautes écoles, dans certains emplois, etc. Selon les cas, les femmes devraient être choisies de préférence aux hommes si les qualifications sont égales, mais dans d'autres on pourrait être obligé de choisir une femme même avec de moins bonnes qualifications.

A propos de l'avortement : en Espagne

On estime à 350 000 par an les avortements clandestins, dont 3 000 causant un décès. Si certaines femmes trouvent un médecin prêt à braver le code pénal (12 ans de prison ferme), quelque 20 000 ont été avorter à Londres en 1980 ; il en coûte environ un mois de salaire d'une dactylo.

Si la loi sur le divorce a finalement été votée, la question de l'avortement est encore tabou, on n'ose pas en parler. Elle va toutefois être posée prochainement, lorsqu'aura lieu le procès dit de Séville : 400 personnes, femmes et médecins, ont été inculpées après la saisie d'un fichier dans un centre de planning familial. Dans la perspective de ce procès, des milliers de femmes ont maintenant avoué publiquement avoir avorté et attendent d'être également inculpées.

En Hollande

Déjà approuvée par une très faible majorité dans la deuxième Chambre, la nouvelle loi a été maintenant définitivement acceptée par la première Chambre, à la majorité d'une voix.

Au cours des onze dernières années, huit projets de loi ont été discutés. Pendant ce temps s'est développé dans l'illégalité un système d'avortement libre, dont beaucoup d'étrangères ont d'ailleurs profité.

La nouvelle loi ne va pas si loin : la femme ne peut décider seule, elle doit obtenir un certificat médical attestant qu'il s'agit bien d'un cas de nécessité, et il est prévu un délai de réflexion de cinq jours. Le parti socialiste estime que cette loi traite la femme en mineure, il a déjà annoncé qu'il présenterait un nouveau projet après les élections du 26 mai.

En Italie

Quand FS paraîtra, on aura voté sur les deux référendums lancés contre la loi actuelle (solution des délais avec temps de réflexion de sept jours), l'un lancé par le mouvement catholique « pour la vie », l'autre par les partis radicaux qui réclament une libéralisation complète.

Si l'on ajoute qu'aux Etats-Unis et en France notamment, on travaille activement à revenir sur les tendances plus libérales de ces dernières années, on voit que la question infiniment délicate et tout d'abord humaine de l'avortement, continue à faire l'objet d'affrontements essentiellement politiques.

P.B.S.